

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

FONDEMENT DE L'ERGOTHERAPIE			
Code	PAEG1B92ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cécile LEROY (cecile.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de fondements de l'ergothérapie a pour objectif de poser les bases de la théorie relative à la profession d'ergothérapeute. L'étudiant découvrira et maîtrisera à la fin de ce cours les paradigmes et les concepts qui sous-tendent l'ergothérapie et les sciences occupationnelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant de bloc 1 en ergothérapie sera capable (C1.1, C1.2, C1.4, C4.1), seul de :

- Connaître l'historique de la profession.
- De maîtriser le concept de l'occupation humaine.
- D'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine.
- Structurer le recueil d'information par l'utilisation des modèles ergothérapiques
- Synthétiser les informations au travers du diagnostic ergothérapique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B92ERGA Fondements de l'ergothérapie

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B92ERGA Fondements de l'ergothérapie

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements de l'ergothérapie			
Code	16_PAEG1B92ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile LEROY (cecile.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de fondements de l'ergothérapie a pour objectif de poser les bases de la théorie relative à la profession d'ergothérapeute. L'étudiant découvrira et maîtrisera à la fin de ce cours les paradigmes et les concepts qui sous-tendent l'ergothérapie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant de bloc 1 en ergothérapie sera capable (C1.1, C1.3, C4.1, C5.1, C6.1), seul de :

- Connaître l'histoire de la profession.
- De maîtriser le concept de l'occupation humaine.
- D'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine.
- Structurer le recueil d'information par l'utilisation des modèles ergothérapeutiques
- Synthétiser les informations au travers du diagnostic ergothérapeutique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Historique

- Instances
- Définition de l'ergothérapie
- Définition des concepts sous-tendant la profession
- Théorie occupation humaine
- Etude du processus ergothérapeutique au travers divers modèles :
 - o CCTE
 - o MOH
 - o MCREO
 - o PEOP
 - o Kawa

Démarches d'apprentissage

- Cours magistraux ;

- Réflexion sur base de documents divers ;
- Travail personnel d'appropriation des concepts;
- Travaux pratiques autour des concepts.

Dispositifs d'aide à la réussite

- disponibilité des enseignants
- ppt disponible sur la plateforme
- correction continue du portfolio

Ouvrages de référence

- J.-M. CAIRE, « Nouveau guide de pratique en ergothérapie : entre concepts et réalités. », Ed SOLAL, Marseille 2008, pp358
- R. HAGEDORN, « foundations for practice in occupational therapy », Ed Churchill Livigstone, TORONTO, third edition 2001
- E. TOWNSEND, H. POLATAJKO, Habilier à l'occupation Deuxième édition, CAOT Publications ACE, pp487, Ottawa 2013
- S. MEYER, « De l'activité à la participation » ; Ed De Boeck , Collection Ergothérapie Solal, mars 2013, 288
- D. PIERCE, La sciences occupationnelle, Ed De Boeck Sup, 2016, pp364
- B. DUBOIS, Guide du diagnostic en ergothérapie, Ed de Boeck Sup, 2017, pp96

Supports

- ppt
- exercices disponibles sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Durant tout le quadrimestre, l'étudiant sera amené à effectuer des exercices dans le but de s'approprier la matière. Chaque étudiant constituera un portfolio dans lequel il rassemblera tous ces exercices. Les enseignants veilleront à donner un retour régulier sur le contenu du portfolio.

L'examen oral se fera sur base de celui-ci.

L'étudiant ayant obtenu une note entre 8 et 9,5 à l'examen écrit du Q1 peut reporter sa note au Q2 (ce qui ne sera pas possible entre le Q2 et le Q3); néanmoins si cet étudiant souhaite augmenter sa note, il pourra repasser l'examen écrit moyennant une inscription auprès des enseignants.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10	Trv	30	Trv	40
Période d'évaluation	Eve	30	Exo	30	Exm	60

Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont

: Brasset Emilie, Leroy Cécile.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).